

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4132>



Congrès Académique : 22 et 23 mars 2012

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Congrès SNES 2012 -



Date de mise en ligne : mardi 20 mars 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le congrès aura lieu à Tonnerre (collège de Tonnerre) dans l'Yonne les 22 et 23 mars.

Chaque établissement pourra y envoyer un délégué (1 pour les établissements de moins de 11 syndiqués, 2 pour les établissements de 11 à 40 syndiqués et 3 pour les établissements de plus de 40 syndiqués).

Le congrès académique fixera les positions qui seront défendu par la délégation de Dijon au congrès national et désignera cette délégation. Le congrès académique constitue un moment important où chaque adhérent peut peser dans les mandats que défendra le SNES (

Le SNES DIJON y sera représenté au congrès national par une délégation élue par le congrès académique. Cette délégation portera les positions validées par le congrès académique sur les quatre thèmes qui seront étudiés et qui couvrent tous les champs du syndicalisme.

:

– **Thème 1** : [Pour l'école, un plan ambitieux](#)

– **Thème 2** : [Des personnels reconnus, revalorisés, concepteurs de leurs métiers](#)

– **Thème 3** : [Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales](#)

– **Thème 4** : [Pour la rénovation du syndicalisme](#)

Elle portera aussi la position du congrès académique sur les des [propositions de modifications statutaires](#).